

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Décembre 2021

PRESENTS : René MILLET, Chantal BENAZETH, Vanessa CABRESIN, Yves CAHIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE, Alain GARCES, Véronique GOUA DE BAIX, Danielle LACOSTE, Pierre POUBLAN, Delphine PUJO, Michel SENS, Alix TORRUELLA

EXCUSES : Emmanuel ROCHE

ABSENTS : Didier BELINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BENAZETH

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.2122.22du Code Général des Collectivités Territoriales - Néant –

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Le Conseil est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes : **Avenants travaux Cantine-Classes non prévus - Accord**

- 1) Approbation compte-rendu du 17 Novembre 2021 : CR Approuvé à l'unanimité
- 2) Temps de travail annuel et cycles de travail: Monsieur le Maire rappelle au Conseil la proposition d'aménagement des horaires du personnel proposée le 15 novembre 2021 au Comité Technique Intercommunal.
 - 1607 heures par an (pour les temps pleins)
 - La journée de solidarité réalisée le lundi de Pentecôte pour les agents mensualisés et sur le planning pour les agents annualisés.

Le CM à l'unanimité approuve cette organisation

- 3) Modification temps de travail Adjointes d'animation: Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à l'augmentation des effectifs à l'école et à la garderie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail des 2 adjointes d'animation.
 - L'augmentation porte de 19h à 24h la durée du temps de travail hebdomadaire.
 - Ce temps de travail supplémentaire a été passé en heures complémentaires de septembre à décembre.
 - Le Comité Technique Intercommunal a été saisi le 15 novembre 2021 mais n'a pas pu se réunir le 17 décembre comme prévu faute de quorum.

Le CM à l'unanimité approuve ces modifications de temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022

- 4) Adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS): Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a reçu en entretien annuel les 6 agents et leur a présenté le CNAS. Tous les agents ont été intéressés. Actuellement un bon d'achat de 60 € et une boîte de chocolats leur est remis comme cadeau de fin d'année. Cette adhésion permet de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité. Le Comité Technique Intercommunal a été saisi le 15 novembre 2021 mais n'a pas pu se réunir le 17 décembre comme prévu faute de quorum.

Pour les agents intercommunaux, il sera demandé un partage des frais d'adhésion aux autres communes.

Le CM à l'unanimité approuve cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2022.

DESIGNE Madame Vanessa CABRESIN en qualité de délégué élu

DESIGNE Madame Isabelle FRERE parmi les membres du personnel en qualité de délégué agent et correspondant auprès du CNAS

5) Subvention Croix Rouge : Monsieur le Maire présente une demande de subvention du Président, JM Pontet. Notre commune est rattachée à la délégation de Pau Croix Rouge Française. Monsieur le Maire présente quelques actions (Aide alimentaire, Maraude, Aide aux seniors, Aide civique...).

Le CM à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 50€.

6) Tarif vente de bois 2022 : Bernard CAZABAN informe le Conseil que suite au déboisement de l'ancienne décharge, des troncs d'arbres peuvent être mis en vente. L'ONF viendra métrer le volume et après discussion avec les élus propose un tarif de 30 € le stère. Cette vente sera faite en priorité auprès des Barzunais.

Le CM à l'unanimité approuve cette vente de bois et fixe le stère à 30€.

7) Indemnité de Gardiennage 2021: Comme chaque année, une indemnité de gardiennage est versée à M le Curé en charge de l'église sur Barzun. Le montant prévu par la circulaire du ministère de l'intérieur est de 120,97€

Le CM à l'unanimité approuve le versement de cette indemnité

8) Autorisation de mandatement 25% dépenses d'investissement : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délibération récurrente en fin d'année peut être prise afin de donner l'autorisation au Maire d'engager un montant d'investissement en 2022 avant le vote du budget. Ce montant représente au maximum 25% des dépenses votées en investissement l'année précédente hors emprunts soit pour 2022 : 742 921 € * 25%=185 730€

Le CM à l'unanimité autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement en attente du vote du budget dans la limite de 185 730 € :

- **158 906 € au chapitre 23**
- **26 824 € au chapitre 21**

9) Isolation des combles perdus logement Mairie: Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion faite au Syndicat d'Electrification pour la mise en place du Conseil en Energie Partagé.

La commune peut bénéficier de l'offre à 0€ pour l'isolation de combles.

2 types de matériaux d'isolation nous ont été proposés :

- Laine de verre prise à 100%
- Ouate avec reste à charge d'un montant de: **262,52€**, mais meilleure qualité...plus confortable en été

Le CM à l'unanimité.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| - montant des travaux H.T | 1 312,60 € |
| - T.V.A | 72,19 € |
| - montant des travaux T.T.C | 1 384,79 € |

Le montant de ces travaux est susceptible de varier à la marge, compte tenu de l'actualisation du prix du marché non connue au moment de la présente délibération.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| - part de subvention liée à la récupération des primes CEE | 946,40 € |
| - part de subvention au titre de la convention SDEPA - département des P.A. | 103,68 € |
| - F.C.T.V.A. | 72,19 € |
| - participation de la commune sur fonds libres | 262,52 € |
| TOTAL | 1 384,79 € |

ACCEPTÉ la récupération des certificats d'économies d'énergie liés aux travaux par le SDEPA

10) Travaux Cantine Classe – Avenants : Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires doivent être réalisés. Des avenants au marché doivent donc être signés.

- LOT 1 – Sté VERSAILLES : Repiquage du mur intérieur de la grange et application crépi, arase + ceinture pour maintien de charpente: **9 339,50€**
- LOT 5 – VALLETON Fourniture et installation câble électrique: **768€**

- LOT 2 – FOURCADE REMETER : Mise en place d'un tirant de renfort de charpente: **455,59€**
- LOT 1 – Sté VERSAILLES Enfouissement ligne électrique d'alimentation du site et pose de boîtiers sur mur de clôture: **1 855,80€**

Le CM à l'unanimité :

APPROUVE ces travaux supplémentaires

AUTORISE le Maire à signer les avenants.

AUTORISE le maire à signer des éventuels avenants à venir à hauteur de 10.000 € HT.

11) Questions diverses

a) Lots ainés :Vanessa CABRESIN rapporteur :

- Le repas des ainés ayant été annulé, l'offre paniers gourmands a été reconduite. La distribution est en cours pour être finalisée fin décembre. Les membres du conseil municipal participent à la distribution.

b) Travaux cantine garderie : René MILLET rapporteur

- Les réunions de chantier se déroulent chaque mardi matin. Les travaux avancent, nous sommes dans la phase isolation. La livraison des locaux devrait être effective pour fin février.

c) Chauffage Mairie : Pierre POUBLAN rapporteur

- L'installation devait être revue, le choix entre de nouveaux convecteurs et une solution pompe à chaleur a été étudié avec l'assistance du SDEPA. L'option pompe à chaleur s'est avérée plus économique et en ligne développement durable. Trois devis ont été étudiés et négociés, nous avons retenue devis de 7 463€ HT. L'installation sera réalisée en janvier 2022

d) Déploiement de la fibre : René MILLET rapporteur

- À la suite des travaux de déploiement de la fibre, Monsieur le Maire a contacté les entreprises qui ne sécurisaient pas assez leurs chantiers, la situation s'est améliorée depuis. Une info a été mise sur Panneau Pocket et sur le site afin de suivre l'avancée de ces travaux et notamment l'éligibilité pour la commune.

e) Réhabilitation décharge : René MILLET rapporteur

- Les travaux sont en cours, le calendrier devrait être respecté.

f) Bilan des intempéries : René MILLET rapporteur

- Lors des fortes pluies du 10 décembre, seule la salle polyvalente a été légèrement inondée. Lors des visites de contrôles effectuées par Monsieur le Maire durant 3 jours sur l'ensemble de la commune, une forte montée des nappes phréatiques a été relevée. Cette montée a contribué à inonder certains quartiers. L'Ouse est arrivée au niveau de 1,80 mètre.

g) Organisation des vœux : Conseil Municipal

- Au vu de la situation sanitaire, Il est préférable de les annuler.

h) Préparation fête St Vincent : Conseil Municipal

- Au vu de la situation sanitaire, Il est préférable de l'annuler et de peut-être prévoir en collaboration avec le comité des Fêtes un évènement en mai.

i) Rue de l'Aussère : Yves Cachin rapporteur

- Le goudron est très abimé, il y a des trous. Une visite sera faite et l'info sera transmise au Département.

Fin de séance à : 22h15



Le Maire
René MILLET